



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

liens: [Publication](#)

[BelgoStat On-line](#)

[Information générale](#)

### Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009 – 2010

Ce vendredi 14 décembre 2012, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les données relatives au compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) pour les années 2009 et 2010. L'exploitation de nouvelles sources, ainsi que la révision d'une partie des procédures d'estimation amènent à considérer la présente édition comme une *version remaniée et enrichie du compte satellite des ISBL*, la comparabilité avec les données déjà publiées pour les années antérieures ne pouvant pas toujours être garantie. Un complément d'information concernant les sources utilisées et la méthodologie appliquée est fourni dans l'encadré à la fin du communiqué de presse.

Le compte satellite des ISBL de la Belgique couvre quelque 18 700 entités en 2010. Le poids de la sphère associative dans le PIB est de quelque 5,5 %, avec une valeur ajoutée brute s'élevant à près de 20 milliards d'euros. En termes de rémunérations des salariés et, encore plus, en termes d'emploi, le poids des ISBL dans l'économie belge est plus important encore. Ainsi, avec 446 500 salariés occupés en 2010, la part des ISBL dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 11,9 %. Qui plus est, l'évolution de l'emploi salarié y a été plus dynamique, avec une croissance de 3,7 % en 2010, contre seulement 0,7 % dans l'ensemble de l'économie. Aussi le poids relatif de la sphère associative a-t-il augmenté entre 2009 et 2010, tant en termes d'emploi que de rémunérations générées.

### LE COMPTE SATELLITE DES ISBL EN QUELQUES CHIFFRES

	2009	2010
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités)	18 630	18 731
Valeur ajoutée brute à prix courants		
en millions d'euros	18 676,8	19 712,2
en p.c. du PIB	5,5	5,5
Rémunérations des salariés		
en millions d'euros	16 601,3	17 511,0
en p.c. des rémunérations dans l'ensemble de l'économie	9,3	9,6
Emploi salarié		
en milliers de personnes	430,6	446,5
en p.c. de l'emploi salarié intérieur	11,5	11,9

Source : ICN.

Pour la première fois, des statistiques ventilées selon les trois régions du pays sont publiées (cf. tableau ci-après). Il apparaît qu'environ 7 000 ISBL étaient actives en 2010 en Région wallonne, contre quelque 6 500 en Région flamande et 4 700 dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Si l'on considère l'emploi comme indicateur du poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative un peu plus importante dans la Région flamande

(12,3 % de l'emploi salarié de la région) que dans les deux autres régions (11,9 % dans la Région wallonne et 10,2 % dans la Région de Bruxelles-Capitale).

Dans chaque région, les ISBL sont principalement actives dans les branches d'activité de la santé et de l'action sociale. On y compte près de 200 000 emplois en Région flamande, près de 80 000 emplois en Région wallonne et quelque 32 000 emplois en Région de Bruxelles-Capitale. Les associations fournissent également plus de 60 000 emplois toutes régions confondues dans les branches de services traditionnellement dominées par les sociétés et indépendants comme le commerce, l'horeca, la R&D, les services administratifs et de soutien aux entreprises, etc. Près de 40 000 emplois relèvent d'autres services plus typiquement associatifs comme l'activité des syndicats, des partis politiques, des regroupements professionnels, des associations de défense d'intérêts, etc.

En outre, il apparaît que l'emploi moyen par ISBL est sensiblement plus élevé en Région flamande.

## LA DIMENSION REGIONALE DU COMPTE SATELLITE DES ISBL (2010)

	Région de Bruxelles- capitale	Région flamande	Région wallonne
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite (unités) <sup>(1)</sup>	4 709	6 452	6 957
Rémunérations des salariés en millions d'euros	3 198,3	10 066,5	4 246,3
Emploi salarié en milliers de personnes	62,6	265,4	118,6
dont : santé humaine et action sociale	32,2	198,2	79,8
services généralement marchands	9,8	35,5	16,3
organisations associatives diverses	14,3	14,2	10,3
en p.c. de l'emploi salarié de la région <sup>(2)</sup>	10,2	12,3	11,9

Source : ICN.

(1) La population ici visée est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs régions est comptabilisée dans chacune des régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau précédent.

(2) Sur la base des chiffres d'emploi régionaux publiés en février 2012.

### **Complément d'information**

Par "compte satellite", on entend un ensemble de tableaux statistiques cohérents avec le cadre central des comptes nationaux, mais dans lequel on peut adopter une approche spécifique et ajouter des éléments qui ne sont pas repris dans les comptes nationaux, afin de décrire la réalité économique d'un autre point de vue.

Le compte satellite des ISBL est élaboré sur la base d'une méthodologie approuvée par les Nations Unies. La population du compte comporte principalement les unités du secteur privé qui, d'une part, occupent du personnel salarié et/ou déposent des comptes annuels auprès la Centrale des bilans et, d'autre part, adoptent la forme juridique d'association sans but lucratif (ASBL) ou une forme juridique sans but de lucre plus particulière (fondation, union professionnelle, etc.). Les associations de fait qui emploient du personnel et qui ne poursuivent pas un but de lucre (syndicats entre autres) font également partie de la population. Par contre, les associations appartenant au secteur des administrations publiques ne sont pas comprises dans la population étudiée.

La présente édition du compte doit être considérée comme une *version remaniée et enrichie* du compte même si la philosophie et les principes méthodologiques de base ne sont en rien modifiés. La production des statistiques relatives aux ISBL (que ce soit dans le cadre central des comptes nationaux ou dans le compte satellite) est en effet marquée par la disponibilité, depuis quelques années, d'une nouvelle source d'information que sont les comptes annuels déposés par les plus grandes ASBL auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique. Cette nouvelle source d'information a été exploitée pour la construction des comptes depuis l'année 2009 et constitue un élément marquant d'amélioration des statistiques relatives au secteur associatif. Cette information est complétée par le recours à des méthodes alternatives d'estimation afin de couvrir les plus petites ISBL qui ne doivent pas déposer de comptes annuels.